

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-rendu du
Conseil Municipal du 23 Février 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 23 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 16 Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - OBJOIE Patrick - LASSELIN Marie-Jeanne - MONTUELLE Grégoire - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - DURAN Jean-Philippe - APRILE Corinne.

Excusé ayant donné procuration :

EPITALON Philippe	à	SAUVAGE Joël
POTIEZ Régis	à	BASSEZ Michel

Excusée : LIBRE Dominique

Absents: MASSE Maryse - LEROY Frédérique.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
2. MARCHE – CHAUFFAGE
3. CONVENTION AVEC OCEANE VOYAGE
4. RIPESE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

DIVERS

5. CAPH – PACTE TERRITORIAL – ACHAT GROUPE D'ENERGIE
6. CAPH – MODIFICATION STATUTAIRE PORTANT AJUSTEMENT DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES
7. CAPH – SCHEMA DE MUTUALISATION
8. CAPH – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
9. SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE-ESCAUT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS
10. SIDEGAV – RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS ANNUELS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Montuelle est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 14 Décembre 2016.

FINANCES

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2017, **Monsieur Sauvage**, Adjoint aux Finances en effectue la présentation.

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la Loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2017, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale.

Monsieur Sauvage rappelle notamment le contexte financier local et international et ses conséquences :

- Contexte international :

La situation internationale en matière financière demeure instable.

2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en Italie (suite au référendum et craintes financières), en Allemagne (élections fédérales), les conséquences des élections américaines et en France (élections présidentielles et législatives).

La situation financière et économique de l'Union Européenne et particulièrement celle de la France est fragile. Retour de l'inflation ? (0.2 - > 1.2%). Le Budget de l'Etat (Loi de

Finances) est toujours sous contraintes. La dette publique est estimée à 96.5% pour 2016 et à 96% en 2017. Le déficit notifié est de 69.3 milliards d'euros en 2017. La croissance s'établit à 1.1% (1.5% en Europe)

- Contexte local:

- Baisse de la DGF (prévision -6.1%/2016) et hausse du produit des taxes locales
- Dotation de péréquation en légère hausse
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Capacité d'autofinancement stable
- Fonds de concours de la Porte du Hainaut
- Politique d'investissement volontariste, soutenue et adaptée à nos capacités budgétaires
- Une étude Cadre de Vie et bâtiment qui projette Hérin dans les années 2020/2030

Monsieur Sauvage poursuit sa présentation par les différents points financiers :

✓ Les Résultats de l'exercice 2016 (sous réserves) :

Ils sont dans l'attente d'être validés par la perception. Il s'agit de chiffres « provisoires ».

RESULTAT 2016		
Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations	844 815.02 €	1 086 012.39 €
Résultat investissement 2016	241 197.37 €	
Report BP 2015 compte 001	- 294 910.46 €	
Résultat cumulé	- 53 713.09 €	
Reste à réaliser	1 800 308.00 €	1 289 538.00 €
Résultat budgétaire	- 564 483.09 €	

Fonctionnement		
Réalisations	2 771 506.84 €	3 259 684.57 €
Résultat Fonctionnement 2016		488 177.73 €
Résultat BP 2016		475 849.90 €
Résultat comptable		964 027.63 €
Affectation crédit investissement		564 483.09 €
Résultat BP 2016		399 544.54 €

✓ **Les recettes de Fonctionnement pour 2016:**

- La fiscalité propre* : 1 280 000 euro
- Les allocations compensatrices* : 105 000 euro
- Les dotations versées par la Porte du Hainaut :
 - Attribution de compensation : 86 504 euro
 - Dotation de solidarité communautaire : 383 880 euro
- Les dotations de l'Etat et du Département* :
 - Dotation globale de fonctionnement : 666 000 euro
 - Dotation de solidarité rurale : 45 000 euro
 - Dotation nationale de péréquation : 25 000 euro
 - Dotation équipement territoires ruraux : en attente
 - Fonds départemental de péréquation Taxe Professionnelle : 36 000 euro
 - Fonds Péréquation des ressources intercommunales et communales : 50 000 euro
 - Fonds National Garantie Individuelle des Ressources : 18 234 euro

*estimations

✓ **Les dépenses de Fonctionnement**

Monsieur Sauvage rappelle les principales dépenses de Fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement en 2016 se sont élevées à **2 699 682 euro** soit **671 euro par habitant**.
- Les charges à caractère général se montent à **754 573 euro** soit **188 euro par habitant**
- Les charges de personnel représentaient en 2016, 57.2 % des dépenses soit **384 euro par habitant**, 52% en tenant compte des compensations financières.

En 2017, ce poste sera impacté par :

- Revalorisation des carrières du personnel
- Mise en place du Parcours professionnel Carrières et Rémunérations
- Mise en œuvre du RIPSEEP

Nombre d'Habitants 2016 = 4023

✓ La dette et l'emprunt

La dette :

Au 1^{er} Janvier 2017, s'élève à 2 669 266 euro soit 656 euro par habitant.
L'annuité en 2017 est de 214 418 euro soit 131 363 euro en capital et 83 055 euro en intérêts.

L'emprunt :

ANNEE	MONTANT
2013	330 262 euro
2014	317 030 euro
2015	273 229 euro
2016	144 491 euro
2017	214 418 euro
2018	224 000 euro*
2019	224 000 euro*
2020	224 000 euro*

✓ L'investissement

L'objectif prioritaire de la ville est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la Ville, une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéo-protection adaptés, des équipements sportifs de haute qualité et des équipements municipaux rénovés.

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée depuis 2015, avec une priorité absolue, favoriser l'investissement.

✓ Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA 2016 : 121 000 euro

- Les subventions possibles :
 - Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
 - Fonds Départemental spécifique pour les Equipements Sportifs
 - Conseil Régional
 - Amendes de Police
 - Dotations Equipement des Territoires Ruraux
 - Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
 - Subvention du Centre National pour le Développement du Sport
 - Réserves parlementaires

✓ Le programme d'investissement 2017 - 2018

Monsieur Sauvage énumère les projets qui seront mis en œuvre en fonction des capacités financières du budget :

↳ **Poursuite des travaux engagés en 2016 :**

- Plaine Sportive
- Salle des Sports,
- Rénovation église,
- Crèche,
- Phase 2 de la vidéo-protection.

↳ Réfection et entretien des bâtiments communaux (écoles...)

↳ Entretien et amélioration du réseau d'éclairage public.

↳ Toiture et isolation école Primaire

↳ Maison de santé

Ce qui représente **3M€ d'investissement prévu en 2017-2018.**

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de procéder au vote de la délibération qui prend acte de ce débat : Celui-ci l'adopte à l'Unanimité.

2. MARCHE - CHAUFFAGE

La Ville d'Hérin a mandaté le Cabinet Hexa Ingénierie à Douai afin d'assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de constituer le D.C.E. et suivre la gestion du futur marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux de la Ville d'Hérin.

L'actuel contrat d'exploitation et entretien des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux expirant le 28 Février 2017, un appel d'offres ouvert a été lancé ;

La Commission d'appel d'offres réunie les 17 et 26 janvier 2017 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse : celle de l'entreprise IDEX ENERGIES, 72 avenue Jean-Baptiste Clément 92513 Boulogne Billancourt Cedex.

Montant des redevances annuelles (P1, P2 ,P3) tous sites confondus comme précisé à l'annexe 2 de l'Acte d'Engagement	
P 1 € HT	43 037.50
P 2 € HT	12 812.16
P 3 € HT	22 063.06
Total montant € HT	77 912.72
TVA	15 582.54
Total montant € TTC	93 495.26

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- d'accepter l'acte d'engagement de l'entreprise,
- d'autoriser Monsieur le Maire
 - à le signer ainsi que toutes les pièces contractuelles afférentes,
 - à signer les avenants dans la limite de 5%.

3. CONVENTION AVEC OCEANE VOYAGE 2017

Suite à l'avis favorable des Commissions de l'enfance du 2 Février et des Finances du 15 Février 2017, Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité:

- d'organiser un séjour à destination des enfants de CM2 à Samer (Pas-de-Calais), par le biais de l'agence « Océane Voyages » à Lille durant les vacances scolaires du Lundi 10 (matin) au jeudi 13 avril 2017 (soir) pour un nombre prévisible de 27 jeunes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de l'organisation de ce séjour et à signer la convention à intervenir avec l'agence « Océane Voyages » à Lille.

4. RIPESE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les activités relatives à la gestion et l'animation du Réseau d'Assistantes Maternelles avec l'association « Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout », le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de poursuivre jusqu'au 31 Décembre 2017 les activités développées par le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout dans les mêmes conditions que précédemment.

DIVERS

5. CAPH – PACTE TERRITORIAL – ACHAT GROUPE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- ✓ D'autoriser la mise en place de l'opération partenariale d'achat groupé d'énergie à destination des foyers de la Commune d'Hérin
- ✓ D'autoriser la promotion de l'opération visant à inciter les habitants à adhérer au dispositif et ainsi permettre, par l'effet de masse, à négocier au travers de la procédure de mise en concurrence un prix de vente de l'électricité et du gaz attractif.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention quadripartite.

6. CAPH – MODIFICATION STATUTAIRE PORTANT AJUSTEMENT DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité la nouvelle définition des compétences statutaires de la CAPH.

7. CAPH – SCHEMA DE MUTUALISATION

La loi de réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010, complétée par l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, ont confirmé la volonté du législateur de structurer et amplifier les pratiques de mutualisation entre les intercommunalités et leurs communes membres au sein du bloc local.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'adopter le schéma de mutualisation pour la période 2017/2020.

8. CAPH – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a arrêté en séance du 7 Novembre 2016, le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022,

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur ledit projet.

9. SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE-ESCAUT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu la dissolution du Syndicat des Communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut,

Considérant l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout ainsi que son annexe, pris en date du 30 décembre 2016,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, précisant que les communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, le Conseil Municipal a élu à l'Unanimité :

- Madame Murielle Scherer, déléguée Titulaire,
- Monsieur Patrick Sans, délégué suppléant.

10. SIDEGAV – RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS ANNUELS

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité, pour l'exercice 2015, sur :

- Le Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat rédigé par GRDF,
- Le Rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique d'électricité
- Le Rapport d'activité du SIDEGAV

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Par décisions du Maire, il a été décidé :

- De confier au Bureau Veritas à Valenciennes la vérification triennale réglementaire en exploitation des systèmes de sécurité incendie de l'école Joliot Curie - signature de l'avenant n°2 pour un coût de 184 euro HT par visite,
- De Confier à la société SDEZ à Wallers la prestation de location entretien du linge de la restauration scolaire pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un montant mensuel des prestations fixé à 146.33 euro HT suivant bordereau de prix,
- De Confier à la Société PANDAPRINT à Lallaing le lot n°6 « communication » du Marché de travaux pour la transformation du Pôle Jeunesse pour un coût de 3852 euro HT,
- De Confier à la société UP à Gennevilliers la fourniture des chèques déjeuner au personnel de la ville d'Hérin,
- De signer un avenant n°1 avec la société Patriarca Frères à Thiant pour le lot n°2 « Menuiseries extérieures/intérieures-plâtrerie » au Marché relatif aux travaux de transformation du pôle jeunesse en crèche pour une plus-value de 580 euro HT,
- De signer un avenant n°1 avec la société A2ENR à Aubry-du-Hainaut pour le lot n°3 « Lots techniques Electricité/Plomberie/Sanitaire/Chauffage/VMC » au Marché relatif aux travaux de transformation du Pôle Jeunesse en crèche pour une plus-value de 998 euro HT.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

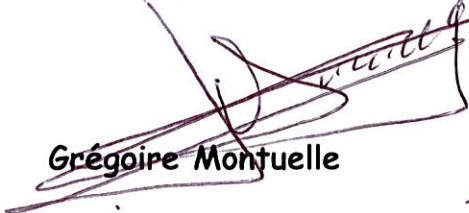
Il est présenté au Conseil Municipal le compte rendu des commissions municipales suivantes :

- Finances des 06 Décembre 2016 et 15 Février 2017,
- Travaux des 21 Décembre 2016 et 10 Janvier 2017,
- Enfance du 02 Février 2017.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,


Grégoire Montuelle



Le Maire,


Jean-Paul Comyn